

<https://www.asafrance.fr/>

Posté le lundi 17 août 2020

Depuis une quinzaine d'années, la repentance semble être un des moyens d'action des autorités politiques pour faciliter leur dialogue avec les anciennes colonies françaises. Le lieutenant-colonel Michel Klen dénonce cette déconstruction de l'Histoire de France en montrant pourquoi trois de ses grands hommes n'ont aucunement à figurer ainsi sur le banc des accusés.

L'Histoire a besoin de héros, donc de repères. Or le climat culturel de la France est aujourd'hui pollué par des groupuscules de révisionnistes qui réclament que les statues de certains de nos grands hommes soient déboulonnées et que des rues ou des lycées portant leur nom soient débaptisés. Au banc des accusés, il y a notamment Colbert, Faidherbe, et surtout Napoléon. Les motifs de cette épuration se réfèrent essentiellement à l'esclavagisme et au colonialisme. Ces nouveaux juges auto-proclamés veulent même diminuer (voire supprimer) dans les programmes scolaires la part de l'étude consacrée aux célébrités qui ont fait la renommée de notre pays, transformant ainsi l'Histoire de France en un cours de morale !

Colbert, l'un des plus grands ministres de la France

Dans la Marine nationale, six navires de guerre ont porté le nom du ministre de Louis XIV (le dernier, le croiseur Colbert, a été opérationnel de 1956 à 1991). Cet hommage est encore visible dans les nombreux établissements scolaires qui ont adopté le nom de l'éminence grise du Roi-Soleil dans une multitude de villes françaises (il existe des lycées Colbert à Paris, Lyon, Marseille, Lorient, Rouen, Tourcoing, Reims, ...). Or ces actes de reconnaissance sont actuellement condamnés par des associations et des collectifs. Pour ces protestataires galvanisés par la fièvre de la repentance, le crime de l'ancien contrôleur général des finances est d'avoir jeté les fondements du « Code noir » en 1685, donc d'avoir légalisé l'esclavage. Ce jugement précipité doit être cependant nuancé car il est émis avec des mentalités contemporaines qui ne tiennent aucun compte du contexte de l'époque. Cette ordonnance juridique a été établie au contraire pour faire cesser les mauvais traitements infligés aux esclaves et encourager leurs maîtres à les instruire, leur permettre de se marier, les faire baptiser et avoir une sépulture catholique. En cas de non respect de cette législation, les esclaves avaient alors la possibilité de se plaindre auprès des juges locaux.

Paradoxalement, le « Code noir » représenta donc un progrès qui adoucissait une pratique, certes inhumaine, mais malheureusement courante à l'époque. C'est pourquoi beaucoup d'historiens, plus lucides, préfèrent gommer l'image de bourreau que veulent imputer à Colbert certains contempteurs et mettre en avant le bilan positif de cette personnalité essentielle de la culture française qui a accompli des grandes réalisations dont la plupart sont restées scellées dans le marbre de la postérité. Parmi celles-ci, il y a les fondations : Académie des inscriptions et belles lettres (1663), Académie de peinture, sculpture et architecture que Colbert plaça au Louvre en 1664, Académie d'architecture et musique (1672), Académie de France à Rome (villa Médicis, 1666), Observatoire de Paris (1667), etc. Colbert fit aussi rédiger le Code Louis (1667) sur la justice et la procédure civile (qui servira de modèle au Code Napoléon), le Code des eaux

et forêts (1669) et le Code de la Marine (1668) qui inspirera l'Amirauté anglaise. Mais surtout, ce grand serviteur de l'État permit à la France de devenir le pays le plus puissant d'Europe en la dotant d'une marine de guerre moderne et en développant le commerce, l'agriculture et les premières industries avec les manufactures royales des Gobelins, de Saint-Gobain et de Beauvais. Plutôt que de fustiger l'un des plus grands ministres de la France, apprenons à nos enfants à mieux fouiller les réalités de l'Histoire.

### Faidherbe et le mythe sénégalais

Autre accusé : le général Faidherbe qui possède à son nom une rue, un pont, un lycée et une statue à Lille (sa ville natale) et une autre statue à Saint-Louis du Sénégal. Son crime : un comportement de conquérant colonial ! Les diatribes les plus virulentes sont exprimées par le collectif lillois « Faidherbe doit tomber. » Là aussi, le raisonnement est simpliste. Gouverneur du Sénégal de 1854 à 1865, Faidherbe a accompli une œuvre importante dans cette ancienne colonie française. Pour beaucoup de Sénégalais cet officier général est perçu à la fois comme un grand bâtisseur qui a permis la construction d'infrastructures dans cette partie de l'Afrique occidentale et un libérateur des populations locales face aux exactions des Maures en provenance de la Mauritanie voisine. Ses réalisations sont significatives : aménagements d'urbanisme à Saint-Louis (égouts, assainissement des berges, éclairage public, construction d'une bibliothèque, d'écoles laïques, d'un musée et d'un hospice), édification du port de Dakar et d'une voie ferrée reliant la capitale de l'AOF à Saint-Louis, instauration d'une organisation administrative dans le territoire, création de tribunaux indigènes (tout en respectant le droit coutumier), mise en place d'un plan de lutte contre l'épidémie de fièvre jaune en 1858 qui décima les populations de Gorée et Saint-Louis (avec le concours actif des médecins de la marine française), ...

Mais dans l'imaginaire collectif des militaires, la création de Faidherbe la plus emblématique reste celle du corps mythique des tirailleurs sénégalais en 1857. À l'origine, cette unité fut constituée pour faire face aux besoins de maintien de l'ordre dans les colonies. Elle était composée de soldats provenant des colonies africaines. Le premier régiment fut créé au Sénégal (d'où le nom de tirailleurs sénégalais). Pendant un siècle, ces combattants africains sont restés fidèles à la France qu'ils ont servie avec bravoure dans les principaux conflits : Première Guerre mondiale (reprise du fort de Douaumont en 1916), Deuxième Guerre mondiale (prise de l'île d'Elbe en juin 1942 et de Toulon après le débarquement de Provence le 15 août 1944), guerres d'Indochine puis d'Algérie. Le général Mangin qui a commandé un régiment de tirailleurs sénégalais lorsqu'il était colonel leur a d'ailleurs rendu un hommage vibrant dans un ouvrage qui fit sensation en 1910 : Force noire.

### Plaidoyer pour l'Empereur

Depuis quelques années, l'empereur des Français fait l'objet d'une campagne acerbe de dénigrement. Cette séquence insidieuse a notamment revêtu un aspect peu glorieux en

décembre 2005 lorsque des groupes de pression ont poussé les autorités à ne pas célébrer le bicentenaire de la bataille d'Austerlitz. Une véritable insulte pour les officiers saint-cyriens ! Raison invoquée : Napoléon aurait commis un crime contre l'humanité en rétablissant l'esclavage en 1802. Cette décision est certes une faute, mais elle ne procède pas du tout d'un jugement raciste. Elle est la résultante d'une vision économique forgée sous la contrainte, d'une part du puissant lobby colonial des armateurs nantais et bordelais, d'autre part de l'entourage de son épouse Joséphine (issue d'une famille martiniquaise). Cette initiative avait pour objectif principal de relancer les ports français et de gagner la guerre commerciale, quitte à employer les mêmes méthodes que les concurrents américains, anglais et espagnols. D'ailleurs, l'Empereur reviendra sur cette loi controversée pendant les Cent-Jours en interdisant la « traite des Noirs » par décret du 29 mars 1815. Par cet acte historique, mais oublié par ses détracteurs, Napoléon a ainsi posé les fondements de l'abolition de l'esclavage qui sera officiellement établie par le décret du 27 avril 1848 préparé par Victor Schoelcher.

Le souvenir de l'Empereur avait déjà été sali dans les années qui ont suivi sa disparition. À la Chambre des pairs, Victor Hugo avait alors apporté une réponse cinglante aux critiques : « Par quels crimes ce Napoléon avait pu mériter d'être ainsi frappé à jamais dans toute sa race ? Messieurs, ces crimes les voici : c'est la religion relevée ; c'est le code civil rédigé ; c'est la France augmentée de ses frontières naturelles ; c'est Marengo, Iéna, Wagram, Austerlitz ; c'est la plus magnifique dot de puissance et de gloire qu'un grand homme ait jamais apportée à une grande nation. » Cette citation pertinente, prononcée le 14 juin 1847, pourrait encore servir d'argument dans le procès inique qui est intenté actuellement à l'un des Français les plus illustres.

L'œuvre de Napoléon est en effet immense. Il y a d'abord (et surtout) le Code civil (promulgué en mars 1804) qui a bâti le socle juridique et social, non seulement de la France moderne, mais aussi de certains États européens. Ce vaste recueil de dispositions législatives a survécu à l'usure du temps. Près de la moitié des articles subsistent encore plus de deux siècles après leur élaboration : 1 120 au début des années 2 000 sur les 2 281 d'origine ! Ce Code Napoléon a servi de modèle à de nombreux textes de droit civil dans le monde. D'autres institutions ont survécu à leur créateur: Conseil d'État et Sénat (fondés en 1799), Banque de France (1800), École militaire de Saint-Cyr, chambres de commerce et ordre de la Légion d'honneur (1802), Cours d'appel et Cour de cassation (1804), Conseils des prud'hommes (1806), Cour des comptes (1807), Code pénal (1810), bataillon (qui s'agrandira ensuite en une brigade) des sapeurs pompiers de Paris, statut de la Comédie-Française (1812, toujours en vigueur)... Dans le domaine religieux, l'entreprise marquante de Napoléon reste la création du Consistoire israélite (1808) qui traduit la reconnaissance du judaïsme par l'État français, favorisant ainsi l'émancipation civique et sociale des juifs. Pour les militaires (pas seulement en France, mais dans le monde entier), Napoléon s'impose comme l'un des plus grands stratèges de tous les temps dont le génie s'est notamment manifesté à Austerlitz le 2 décembre 1805.

Fustigé en France par une minorité, Napoléon est au contraire encensé à l'étranger. L'écrivain allemand Goethe et, en Angleterre, le peintre William Turner, le poète lord Byron, le romancier Rudyard Kipling l'ont adulé. En Pologne, où les habitants n'oublient pas la création par l'Empereur du Grand-Duché de Varsovie en 1807 – une action qui a rendu l'espoir aux Polonais et provoqué un afflux de près de cent mille volontaires sous le drapeau français –, le souvenir

de Napoléon est évoqué dans l'hymne national. Extraits : « Nous traverserons la Vistule/ Nous traverserons la Wasta/ Nous serons Polonais/ Bonaparte nous a donné l'exemple/ Comment nous devons vaincre. » Malgré des erreurs dues à une ambition démesurée qui l'a poussé à entraîner son armée dans des périodes tragiques (guerre d'Espagne, campagne de Russie), Napoléon demeure l'une des plus grandes fiertés de l'Histoire de France.

Notre récit national comporte des moments glorieux mais aussi des pages sombres. Ces deux versants de notre Histoire doivent être abordés dans la sérénité. À l'instar de Colbert, Faidherbe et Napoléon, d'autres personnalités françaises sont vouées aux gémonies et maltraitées dans les manuels scolaires : Clovis et Saint Louis, les rois trop chrétiens, Louis XIV, le monarque qui aimait trop la guerre mais qui a permis le développement extraordinaire des arts (grands écrivains classiques, peintres, architectes,...) et des réalisations encore admirées aujourd'hui par des millions de visiteurs chaque année (Versailles), le bâtisseur du Maroc moderne Lyautey accusé de colonialisme, etc. . Il est loin le temps où le fameux ouvrage didactique Malet-Isaac consacrait des dizaines de pages à Louis XIV et à Napoléon. Aujourd'hui, ces deux figures célèbres n'ont droit qu'à quelques lignes et à des diatribes.

La propension actuelle de certains commentateurs à judiciaireiser l'Histoire autour de thèmes obsessionnels (esclavage, colonisation) et à démolir les héros français est une entreprise malsaine qui nuit à la cohésion nationale. Cette curieuse culture de l'excuse permanente constitue un frein de taille à l'intégration des jeunes de banlieue, notamment des descendants d'immigrés. L'intellectuelle franco-algérienne Malika Sorel nous a prévenus : « Ce n'est pas en se flagellant qu'on fera aimer la France aux enfants et aux adolescents des banlieues. Notre comportement relève de la psychiatrie. » Sur cette thématique, nous laisserons la conclusion à Albert Camus : « Il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir de s'estimer elle-même. Il est dangereux en tout cas de s'avouer seule coupable et de la vouer à une pénitence perpétuelle. »

Michel KLEN

Lieutenant-colonel (er), historien et essayiste

(Article paru dans le numéro de mars de la revue trimestrielle de l'ASAF : ENGAGEMENT)